APRÈS ART. 2 N° AS118

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

AMENDEMENT

N º AS118

présenté par

Mme Gaillot, Mme Autain, Mme Bagarry, Mme Batho, Mme Brugnera, M. Chiche, M. Juanico, M. Nadot, Mme Valérie Petit, M. Serville, Mme Victory et M. Vignal

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.